

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DASCO 13 G Subventions (127.286 euros) à divers collèges publics parisiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'attribuer des subventions d'investissement à divers collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens, pour la réalisation de travaux :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Condorcet – 8è	Mise en conformité de la chambre froide négative	6.534 euros
Collège Gauguin – 9è	Mise en conformité du système de sécurité incendie, mise en place d'un diffuseur sonore côté administration	2.121 euros
Collège Grange aux Belles – 10è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	3.485 euros
Collège Verlaine – 12è	Modernisation de la sonorisation du bâtiment	6.564 euros
Collège Galois – 13è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	4.139 euros
Collège Triolet – 13è	Modernisation de la ligne de self	34.136 euros
Collège Moulin – 14è	Modernisation de la laveuse et de son environnement	35.608 euros
Collège Modigliani – 15è	Mise aux normes de la porte des toilettes garçons	2.636 euros
Collège Delacroix – 16è	Fourniture et pose de six contacts à clés pour l'ascenseur	2.291 euros
Collège Berlioz – 18è	Mise en conformité des portes coupe-feu et des plans d'évacuation	5.256 euros
Collège Césaire – 18è	Extension de la téléphonie, fourniture et pose d'une sirène forte sur la porte de secours du collège	5.912 euros
Collège Mayer – 18è	Mise aux normes de l'ascenseur	1.176 euros
Collège Philippe – 18è	Fourniture et pose de revêtement de sept pieds d'arbres, d'un filet pare-ballon au-dessus de la clôture et de capots de protection pour les déclencheurs manuels	7.535 euros
Collège Lucie Faure – 20è	Mise aux normes des panneaux de basket	2.670 euros
Collège Gambetta – 20è	Fourniture et pose de vitrages Altuglass suite à bris, mise en sécurité des grilles d'arbres	3.436 euros
Collège Matisse – 20è	Fourniture et pose d'une téléalarme pour d'ascenseur, de capot de protection pour déclencheur manuel et d'une grille de ventilation sur la conduite de cheminée	2.908 euros
Collège Flora Tristan – 20è	Fourniture et pose d'un ballon d'eau chaude salle C14	879 euros
Total		127.286 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 204, nature 20432, rubrique 221, ligne de subvention DE 80005, mission 90010-75-030, du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2015, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO